

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF NATIONAL 125-250-450



MOTO-CLUB: C0712 - MC PLOUER SUR RANCE

E-MAIL: moto-club-loisirs-plouer@orange.fr

TÉLÉPHONE: 02-96-27-88-53

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Joël PERRIN

N° D'ÉPREUVE FFM: 137

DATE: 9 mai 2024

LIEU: Plouer Sur Rance (22)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Nicolas ORIEROUX	Licence : 114029
Délégué FFM	Marc GUEDON	Licence : 029982
Membre du Jury	Guy NAEL	Licence : 161279
Membre du Jury	Michel MARTIN	Licence : 038154
Commissaire technique responsable	Jérôme CACHELEUX	Licence : 057497
Responsable du chronométrage	Josiane PORTIER	Licence : 185088

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Lic 029982	Patrick MALRIC - Lic 016304	Leslie QUINCE-LEGER - Lic 215118
AGE DES PILOTES	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NGO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Docteur Isabelle COUDERT
 Nombre de secouristes 12 Nombre d'ambulance(s) 3
 Hôpital le plus proche DINAN Temps de trajet (en min) 15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès : D 366
 Nom du site "Bois de Lesmonts"
 Adresse Beauregard 9490 Ploëur / Rance

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1500 m
 Largeur minimum de la piste 6 m
 Largeur de la grille 24 m
 Longueur de la ligne droite de départ 85 m
 Nombre d'OCP* 35
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO:
 Pendant les essais : 45
 En manche : 45

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
 DATE: 9 février 2024

MOTO CLUB PLOUER / RANCE
 Mr PERRIN Joël
 49, La Grabotais - 22490 PLESLIN TRIGAVOU
 ☎ 02.96.27.88.53 (siège) 06.76.04.08.04
 terrain moto cross 02.96.27.17.79

VISA DE LA LIGUE
 DATE: 29/02/2024

LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE DE BRETAGNE
 18 rue Pierre de Coubertin - Brézillet
 22440 PLOUFRAGAN
 ☎ 02 96 38 25 77
 ligue.moto.bretagne@orange.fr
 SIRET 319 357 264 00080 - APE 9312Z

VISA DE LA FFM
 DATE: 11/03/2024
 NUMÉRO: 24/0268

 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



C0712
MOTO-CLUB: PLOUER-SUR-RANCE N° D'ÉPREUVE FFM: 137
E-MAIL: moto-club-loisirs-plouer@orange.fr
TÉLÉPHONE: 0296 278853 / 0676040804 LIEU: PLOUER/RANCE
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Joël PERRIN Date: 9 mai 2024

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ORTIÉROUX Nicolas	Licence :	114029
Président du Jury ou Arbitre*	GUÉDON Marc	Licence :	029982
Membre du Jury	NAËL Amy	Licence :	161279
Membre du Jury	Michel MARTIN	Licence :	038154
Commissaire technique responsable	CACHELEUX Jérôme	Licence :	057497
Responsable du chronométrage	PORTIER Josiane	Licence :	185088

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CHAMPIONNAT de FRANCE NATIONAL 125 cc	18ans		125cc 2T Inter, LUE, NJ ou NCO	tarif: 90 euros
CHAMPIONNAT de BRETAGNE MX2	15ans		100cc à 250cc NCO, Inter ou Inter Jeune	tarif: 44 euros
TROPHÉE CLUB Daniel ORIN	13ans		125cc, 250cc, 450cc NCO, NJ3e	tarif: 44 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, boîte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Docteur Isabelle COUDERT
 Nombre de secouristes 12
 Hôpital le plus proche DINAN
 Nombre d'ambulance(s) 3
 Temps de trajet (en min) 15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès : D 366
 Nom du site Bois de lesmonts^u
 Adresse Beau regard 22490 Ploüer Rance

Caractéristiques :
 Longueur du circuit 1500 m
 Largeur minimum de la piste 6 m
 Largeur de la grille 24 m
 Longueur de la ligne droite de départ 85 m
 Nombre d'OCP* 35
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :	CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : 45	Pendant les essais : ...
En manche : 45	En manche : ...

- ⚠ **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
 DATE: 9 février 2024

VISA DE LA LIGUE
 DATE: 29/02/2024
 LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE BRETAGNE
 18 rue Pierre de Coubertin - Brézillet
 22440 PLOUFRAGAN
 ☎ 02 96 22 25 77
 ligue.moto.bretagne@orange.fr
 SIRET 319 357 264 00050 - APE 9312Z

VISA DE LA FFM
 DATE: 11/03/2024
 NUMÉRO: 24/0268

 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: PLOUËR/RANCE
 DATE: 9 mai 2014
 LIEU: PLOUËR/RANCE

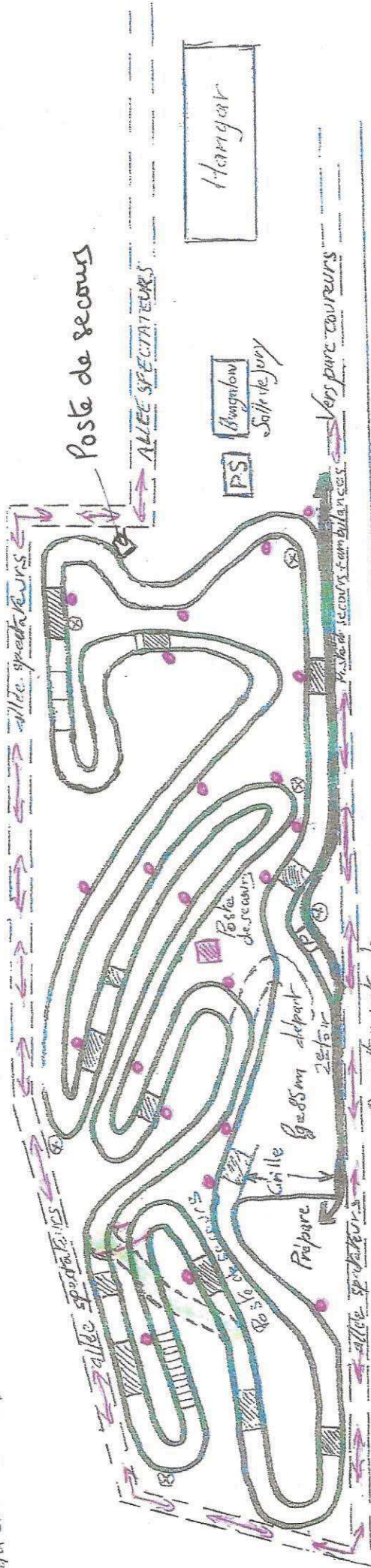


HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
15 h	- 20 h	Contrôles administratifs Contrôles techniques	la veille de l'épreuve	
16 h		Visite du circuit la veille de l'épreuve		
7 h 00		OUVERTURE le JOUR de l'épreuve		
7 h 00	- 7 h 55	POINTAGE DES LICENCES - CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES		
8 h 00		BRIEFING DES COMMISSAIRES		
8 h 15		BRIEFING DES PILOTES		
8 h 15		<u>Mise en place du service Sécurité et Commissaires</u>		
8 h 25	- 8 h 50	Essais + chronos Trophée Club Daniel ORIN		8 min + 12 min
9 h 00	- 9 h 20	Essais libres Championnat de France National 125 cc		20 min
9 h 30	- 9 h 55	Essais + chronos Championnat de Bretagne MX2 - Série A		8 min + 12 min
10 h 00	- 10 h 25	Essais + chronos Championnat de Bretagne MX2 - Série B		8 min + 12 min
10 h 30	- 10 h 50	1ère Manche Trophée Club Daniel ORIN		15 min + 1 Tour
11 h 00	- 11 h 05	Test de départ Championnat de France National 125 cc		05 min
11 h 10	- 11 h 30	Essais Chronométrés pour entrée en grille		20 min
11 h 40	- 12 h 00	1ère Manche Non Qualifiés MX2		12 min + 1 Tour
PAUSE : REPAS DU MIDI (fermeture du circuit)				
13 h 15	- 13 h 25	<u>Mise en place du service Sécurité et Commissaires</u>		
13 h 30	- 13 h 35	Tour de reconnaissance Trophée Club Daniel ORIN		05 min
13 h 40	- 14 h 00	2ème Manche Trophée Club Daniel ORIN		15 min + 1 Tour
14 h 05		H - 10 Tour de reconnaissance Champ. de France Nat. 125cc		10 min
14 h 15	- 14 h 45	1ère Manche Championnat de France National 125 cc		25 min + 1 Tour
14 h 50	- 14 h 55	Tour de reconnaissance Championnat de Bretagne MX2		05 min
15 h 00	- 15 h 25	1ère Manche Championnat de Bretagne MX2		20 min + 1 Tour
15 h 30	- 15 h 35	Tour de reconnaissance Non qualifiés MX2		05 min
15 h 40	- 15 h 55	2ème Manche Non qualifiés MX2		12 min + 1 Tour
16 h 10		H - 10 Tour de reconnaissance Champ. de France Nat. 125cc		10 min
16 h 20	- 16 h 50	2ème Manche Championnat de France National 125 cc		25 min + 1 Tour
16 h 55	- 17 h 10	ENTRACTE (15 min) :		
		remise des prix du Championnat de France National 125 cc		
17 h 15	- 17 h 20	Tour de reconnaissance Trophée Club Daniel ORIN		05 min
17 h 25	- 17 h 45	3ème Manche Trophée Club Daniel ORIN		15 min + 1 Tour
17 h 55	- 18 h 00	Tour de reconnaissance Championnat de Bretagne MX2		05 min
18 h 05	- 18 h 30	2ème Manche Championnat de Bretagne MX2		20 min + 1 Tour
19 h 00		PODIUM ET REMISE DES PRIX		

Moto Club de PLOËR/RANVÉ

Plan de circuit de Moto-cross

Protections par barrières, rubans fluorescents, boîtes de perçage - hôteliers
 les ambulances ont la possibilité de faire le tour complet autour du circuit de compétition



- Saute
- modification pour éducatif
- modification éventuelle (temporaire, etc.)
- Fixateurs
- Commissaires
- Circuit ambulances
- Tour de contrôle
- Piste de longueur 150m mètres
- Largeur de la piste (moyenne) 15 mètres
- Vagues
- Pointage
- Poste de secours principal
- Cheminement entre parc coureurs et pré-parc